

- Adopte les opérations citées, ci-dessus,
- S'engage à réaliser et à financer les travaux des rues :
 - Rue de Chabrol : 22 314,85 € H.T.,
 - Impasse de la Source : 16 457,50 € H.T..
 - Montant total **38 772,35 € H.T.**
- Sollicite une aide financière de l'Agence de l'eau,
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Fonds libres : **27 140,65 €**
 - Subvention Agence de l'Eau (30 %) : **11 631,70 €**
- Accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle,
- S'engage à réaliser les travaux sur les réseaux d'eau potable.
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- S'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. – « RUE DE CHABROL » ET « IMPASSE DE LA SOURCE » :

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite aux travaux de réfection du réseau d'eau, il faut refaire les rues (de Chabrol et impasse de la source).

Le Conseil municipal :

- ◆ S'engage à réaliser et à financer ces travaux :
 - Rue de Chabrol pour la somme de 20 240,00 € H.T.,
 - Impasse de la Source pour le montant de 13 295,00 € H.T..
 - Montant total des travaux : **33 535,00 € H.T.**
- ◆ Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Fonds libres : 23 474,50 €,
 - Emprunts : 0,00 €,
 - Subventions : 10 060,50 €,
- ◆ Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès des organismes suivants :
 - L'Etat (D.E.T.R.) 30 % : **10 060,50 €**,
- ◆ S'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification la décision attributive de subvention,
- ◆ Les travaux seront réalisés en 2021 si accord de subvention.

La Commune prendra en charge les financements non acquis.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

ACCOMPAGNATRICE SCOLAIRE – PROLONGEMENT CONTRAT DE MME CUENOT ANNIE :

Le Maire expose au Conseil municipal que la personne qui devait remplacer Mme CUENOT Annie à la rentrée scolaire de janvier est malheureusement dans l'impossibilité de le faire.

Le Maire s'est entretenu avec Mme CUENOT qui a accepté de prolonger son contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire (début juillet).

Le Maire propose de faire établir un nouveau contrat de travail, aux mêmes conditions que le précédent, pour Mme CUENOT Annie pour cette période c'est-à-dire du 4 janvier au 6 juillet 2021 sachant qu'elle ne pourra pas reprendre à la prochaine rentrée scolaire de septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette décision à l'unanimité.

LOGEMENT COMMUNAL MAIRIE- CHANGEMENT BALUSTRADE COUR :

Le Maire expose au Conseil municipal que la balustrade « côté rue » du logement communal situé au-dessus de la Mairie est en très mauvais état. Il faudrait prévoir de la changer et de demander des devis.

Quelques travaux seront sans doute à prévoir pour ce logement (porte d'entrée, escalier).

PARTICIPATION 2020 – SYNDICAT DE LA GRANDE PAROISSE :

Le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat de la Grande Paroisse a transmis à la Commune le montant de sa participation pour l'année 2020.

Le montant s'élève à 2 499,00 €.

Après en avoir, délibéré, le Conseil municipal accepte le montant de la participation 2020 pour le Syndicat de la Grande Paroisse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Francis TROUILLOT